

CE LIGNES :

- situation économique inquiétante.
- le Secrétaire du CE omnipotent !

Le comité d'établissement « CE Lignes » auquel l'ensemble des salariés Opérations Aériennes appartient, a un double rôle :

- Economique.
- De gestion des activités sociales et culturelles.

Et de manière connexe, mais néanmoins principale, il permet de déterminer la représentativité des Organisations Syndicales lors des élections qui ont lieu tous les 4 ans. Les accords dits majoritaires le seront, ou non, par l'addition des pourcentages obtenus lors de cette élection. On voit ici toute l'importance que revêt cette instance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, où sont évoquées les questions économiques et de gestion des activités sociales et culturelles afférentes au périmètre de l'établissement Opération Aériennes.

Il s'agit, **normalement**, d'une instance de dialogue et de concertation. Le comité d'établissement doit être informé ou consulté sur tout ce qui concerne la vie de l'entreprise. Dans ce cadre, les élus qui la composent doivent **normalement** valider les propositions émises par le bureau (composé du Secrétaire, du Trésorier et Trésorier Adjoint, des Secrétaires adjoints). Mais le bureau du CE Lignes a, hélas, un fonctionnement autocratique en terme d'activités sociales et culturelles, dont il a la gestion. L'expression des élus est ici tout simplement niée.

Le dernier Comité d'Entreprise a eu lieu le 26 janvier dernier, en présence de Mr Gilbert ROVETTO Président de séance, ainsi que du Secrétaire Mr Christophe DROPSY.

SITUATION ECONOMIQUE.

La compagnie aérienne a révélé la composition du nouveau comité exécutif tel que voulu par M. Pierre-Henri Gourgeon, qui doit encore être soumis aux organisations syndicales. **Le directeur financier, Philippe Calavia, en est le numéro deux**, avec le titre de directeur général délégué.

Pour le reste, on y retrouve la plupart des précédents directeurs généraux à l'exception notable de Pascal de Izaguirre, dont la fonction de directeur de l'exploitation sol est reprise par Michel Emeyriat. Autres nouveautés : Gilbert Rovetto, directeur général adjoint, devient le Dirigeant Responsable de la sécurité des vols ; Jean-Claude Cros, qui dirigeait le bureau d'Air France aux Etats-Unis, prend la direction du commerce international, et Bertrand Lebel devient directeur général adjoint organisation et développement durable.

Toute nouvelle équipe dirigeante s'organise en fonction des contextes sociaux et économiques (Et ceux d'AF se dégradent de semaine en semaine, interdisant des prévisions fiables à moyen terme). Il en résulte que :

Le Secrétariat Général d'Air France est supprimé en tant que tel, et ses activités (CCO, PPV et la logistique opérationnelle) sont sous l'autorité hiérarchique du Dirigeant Responsable qu'est devenu Gilbert ROVETTO, sans modification du périmètre des Comités d'établissements, chaque salarié restant attaché à son CE actuel. Prochainement sera nommé un nouveau Directeur à l'Exploitation Aérienne qui est la nouvelle dénomination de la DG-OA.

Dans cette période de crise, le nouveau Directeur Général exécutif réaffirme son attachement au dialogue social, tout en recherchant la négociation avec les syndicats pour de possibles ajustements comme :

- Souplesse d'adaptation au travail, (par exemple le produit LC en P et J)
- Incitation à la prise de congés.

Notre Commentaire :

Dans cette situation, plus que trouble pour l'économie mondiale et pour notre entreprise, la CFDT a demandé et obtenu la création d'un comité de veille stratégique.

L'emploi et les conditions de travail des salariés du groupe ne doivent pas être la variable d'ajustement à la conjoncture économique.

De même que le poids d'une crise économique **dont les salariés ne sont pas responsables**, doit amener l'entreprise à porter de sérieuses garanties sociales, lors des différentes négociations prévues pour 2009, **NAO** (négociation annuelle obligatoire concernant les salaires) **GPEC** (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES.

Une véritable guerre ouverte existe aujourd'hui entre le CE Lignes et le CCE. Le dernier « CE sessions » est explicite, et est en train de se résumer à une tribune polémique signée du Secrétaire du CE.

A ce sujet, le CE Lignes reverse au CCE une subvention, dans le cadre de la solidarité, qui permet, entre autre, aux salariés des Opérations Aériennes de bénéficier des produits subventionnés offerts par le CCE (Panorama, Détour du monde...).

Le bureau du CE Lignes (Composé d'élus du SNPL, de l'UNAC, de l'UNSA et de la CFTC) a décidé récemment, **sans consulter les élus de la session**, de limiter cette même subvention, sous le seul motif d'une gestion peu rigoureuse des comptes du CCE.

Nous ne jugerons pas de la pertinence de leur appréciation toute personnelle de la bonne ou mauvaise gestion du CCE, mais plutôt du danger à venir pour les salariés des Opérations Aériennes : Bénéficiaire des produits du CCE, **sans tarif réduit**, au même titre que les « invités ».

Derrière l'omnipotence du Secrétaire du CE Lignes se cache la volonté de décourager les salariés des Opérations Aériennes à bénéficier des séjours proposés par le CCE. **Une vraie concurrence libérale en somme.**

Nous sommes bien loin des valeurs sociales qui sont le socle commun des comités d'entreprise.

Nous le déplorons, nous le condamnons et nous le combattons.